

Compte-rendu du comité syndical du 13 septembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 13 septembre à 20h00, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Pays d'Alby, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle du Comité à la Maison de Pays sous la présidence de Madame Jocelyne BOCH.

Présents :

Alby-sur-Chéran	3 représentants	Jocelyne BOCH Christophe DANTON Jérôme LECOMTE
Allèves	1 représentant	Noëlle DELORME
Chainaz-les-Frasses	2 représentants	Gilles VIVIAN Jean Marc MERME
Chapeiry	2 représentants	Gilles ARDIN Gyliane CLERC
Gruffy	0 représentant	
Héry-sur-Alby	3 représentants	Jacques ARCHINARD Claudine GROSJEAN Véronique DUPENT (suppléante)
Saint Sylvestre	2 représentants	Christel CASSET Sylvie LEIGNEL

Procuration : Roger FRANCHIOLO à Jocelyne BOCH.

Excusés : Roger FRANCHIOLO, Yvonne TOURNIER, Marie-Luce PERDRIX, Valérie LONCHAMBON, Catherine DIEMERT, Patrick CLAVEL,

Madame Gyliane CLERC est nommée secrétaire de séance.

Assistaient également à la réunion : Mme Mireille CHAMPLONG, directrice générale des Services du Syndicat et Madame Emilie LAFFONT, Responsable du Service Ressources Humaines.

Sur proposition de Madame la Présidente, le compte-rendu du Conseil Syndical du 12 juillet est adopté à l'unanimité.

DOSSIERS SOUMIS A DELIBERATIONS

I) - FINANCES :

Décision modificative n°1 (du Budget Général vers le Budget Culture)

Le chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés - du budget « Culture » présente un montant voté de 76 276 €. L'encours dépensé est de 70 409,89 au 31 août 2021.

Les salaires de septembre à décembre 2021 ne pourront être pris en charge dans ces conditions. Aussi il convient d'engager une modification budgétaire avec un basculement de crédits du budget général vers le budget « Culture ».

Madame la Présidente présente ainsi les mouvements comptables à savoir :

Une diminution de l'article 657363 du budget général « Etablissements et services rattachés » pour un montant de 37 344 € et par la suite une ventilation comme suit :

BUDGET GENERAL :

012	Charges de personnel et frais assimilés	446 430,00	208 315,73	238 114,27	Débit
6218	Autre personnel extérieur	10 000,00	8 466,55	1 533,45	
6331	Versement mobilité	2 450,00	1 241,62	1 208,38	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	250,00	118,63	131,37	
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	5 800,00	3 039,94	2 760,06	
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	730,00	366,52	363,48	
64111	Rémunération principale	150 500,00	75 483,02	75 016,98	25 344,00
64131	Rémunérations	164 000,00	63 998,21	100 001,79	12 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	51 000,00	27 838,88	23 161,12	
6453	Cotisations aux caisses de retraite	40 500,00	20 670,60	19 829,40	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	6 000,00	2 549,97	3 450,03	
6455	Cotisations pour assurance du personnel	12 000,00	4 151,64	7 848,36	
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	1 000,00	0,00	1 000,00	
6475	Médecine du travail, pharmacie	200,00	268,00	0,00	
6478	Autres charges sociales diverses	2 000,00	122,15	1 877,85	

BUDGET ANNEXE « CULTURE »

Dans le cadre des différentes compétences du Syndicat, une partie du temps de travail de certains agents est affectée sur le budget « Culture » avec les taux suivants :

- Madame Christiane DUBONNET : 100 %
- Madame Amandine GIBERT : 50 %
- Monsieur Julien BOVAGNET : 35 %
- Monsieur Grégoire BILLIET : 20 %
- Madame Monique NOVEL : 30 %

A ce jour, les crédits inscrits au chapitre 012 du budget « Culture » seront insuffisants pour la prise en charge des salaires et cotisations (patronales et salaires) jusqu'à la fin de l'année civile.

Le budget principal a donc voté une décision modificative pour abonder le Budget annexe « Culture » d'un montant de **37 344 €**.

Les écritures comptables constateront une recette au 774 « Subventions exceptionnelles » qui sera ensuite ventilée comme suit :

012	Charges de personnel et frais assimilés	76 276,00	70 409,89	5 866,11	Crédit
6218	Autre personnel extérieur	3 000,00	0,00	3 000,00	
6331	Versement mobilité	441,00	355,91	85,09	200,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	44,00	39,04	4,96	100,00
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	1 075,00	982,63	92,37	800,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	130,00	116,99	13,01	300,00
64111	Rémunération principale	48 250,00	40 032,78	8 217,22	17 344,00
64131	Rémunérations	2 500,00	6 836,82	0,00	8 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	4 860,00	6 950,40	0,00	2 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	12 960,00	10 579,75	2 380,25	5 300,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	136,00	276,87	0,00	300
6455	Cotisations pour assurance du personnel	2 520,00	4 157,85	0,00	3 000,00
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	100,00	0,00	100,00	
6475	Médecine du travail, pharmacie	100,00	0,00	100,00	
6478	Autres charges sociales diverses	160,00	80,85	79,15	

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité cette modification de crédits du budget général vers le budget annexe « Culture ».

II) - RESSOURCES HUMAINES

Madame Emilie LAFFONT, sur proposition de Madame la Présidente, prend la parole pour la partie relative aux Ressources Humaines.

Il est précisé que l'ensemble des questions relatives au personnel du syndicat sont soumises à l'approbation du Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Savoie.

Mise à jour du tableau des emplois

Depuis la création du Syndicat et les recrutements successifs, des postes ont été ouverts et des temps de travail modifiés, sans qu'il y ait eu de correctifs effectués.

Il devient donc important que la liste des emplois ouverts à ce jour soit en corrélation avec les postes pourvus.

Madame Emilie LAFFONT a ainsi préparé ce travail et tient à la disposition des Elus, le tableau mis à jour.

Le Conseil Syndical, après avoir entendu les explications de Madame LAFFONT et sur proposition de Madame la Présidente, vote, à l'unanimité la mise à jour des emplois du Syndicat.

Recrutement d'une apprentie : Educatrice Jeunes Enfants pour la crèche

L'établissement multi-accueil Les Bambins du Chéran a coutume d'accueillir dans ses effectifs des apprenties de la petite enfance, qui souvent par la suite intègrent les effectifs de manière pérenne.

Comme chaque année, la crèche « *Les Bambins du Chéran* » a reçu des candidatures spontanées pour des contrats d'apprentissage, préparant le diplôme d'Auxiliaire de Puériculture en 2 ans, mais également celui d'Educatrice de Jeunes Enfants en 3 ans.

Notre ancienne apprentie a terminé son contrat en Août 2021, 2 commissions de recrutement ont été organisées sur les mois de Juin et Juillet 2021.

La directrice adjointe des Bambins du Chéran étant Educatrice de Jeunes Enfants diplômée d'Etat, il a été décidé de recevoir cette année toutes les candidates, sans distinction de diplôme préparé, et de décider en fonction des profils rencontrés de la personne à recruter.

La candidate qui a séduit à l'unanimité tous les membres du jury prépare le diplôme d'Educatrice de Jeunes Enfants sur 3 ans avec l'ENSEIS de Haute Savoie, en la personne d'Elisa MIGUET.

La mise en place des contrats d'apprentissage dans la fonction publique territoriale étant subordonnée à l'accord de l'autorité territoriale par délibération et de l'avis favorable du Comité Technique, il est proposé au Conseil Syndical de valider le recours à ce contrat d'apprentissage dès la rentrée scolaire de septembre 2021.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité l'ouverture d'un poste d'Educatrice de Jeunes enfants à pourvoir via un contrat d'apprentissage.

Astreinte

Une astreinte est une période pendant laquelle les agents, sans être à la disposition permanente et immédiate de leur employeur, ont l'obligation de demeurer à leur domicile ou à proximité afin de pouvoir intervenir à la demande de l'administration.

Le recours aux astreintes a pour objet de faire face au caractère exceptionnel de certaines interventions incombant aux collectivités dans le cadre de leurs missions. En effet, les astreintes permettent toutes interventions touchant à la sécurité et au fonctionnement des installations et des équipements concourant à la continuité du service public.

Pour répondre à ces besoins, les collectivités doivent délibérer de façon à pouvoir, le moment venu mettre en place ces astreintes.

Il s'agit donc aujourd'hui d'un principe de précaution de façon à pouvoir le cas échéant, instaurer ce système lorsque le besoin s'en fera sentir.

Sur proposition de Madame la Présidente, cette question est au vote.

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré vote avec 12 voix « pour » 1 voix « contre » et 2 « abstentions » la mise en place de l'astreinte.

Modification du Compte Epargne Temps (CET)

Le compte épargne-temps (CET) est un dispositif qui permet de conserver des jours de congés ou de RTT non pris sur plusieurs années. Il a été institué dans la fonction publique territoriale en 2004. Il est ouvert à la demande de l'agent qui est informé annuellement des droits épargnés et consommés. Les jours épargnés peuvent être, en tout ou partie, utilisés sous forme de congés ou, si une délibération le prévoit, indemnisés ou pris en compte pour la retraite complémentaire.

En ce qui concerne le SIPA, après avis du comité technique paritaire de la communauté de communes du pays d'Alby en date du 17 octobre 2016, statuant pour le syndicat intercommunal du Pays d'Alby, la délibération du comité syndical du syndicat intercommunal du Pays d'Alby n° D_B_014_17 du 23 janvier 2017 a statué sur la mise en place et les modalités d'utilisation du compte épargne temps. C'est à l'heure actuelle la délibération qui fait foi en matière de CET pour les agents du SIPA.

Or, le décret n°2018-1305 du 27 décembre 2018 et l'arrêté ministériel du 28 novembre 2018 ont apporté des modifications réglementaires aux dispositions initiales, prévue par le décret fondateur n°2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne temps dans la fonction publique territoriale, et dont l'entrée en vigueur était fixée au 1er janvier 2019.

Il était ainsi nécessaire de se remettre en conformité via la mise à jour de la délibération initiale relative au CET.

Les modifications portent sur 2 points :

- L'augmentation des montants forfaitaires par catégorie d'agents dans le cas de monétisation (+ 10 € bruts par catégories) :
 - Catégorie A : anciennement 125 € bruts/jour -> à présent 135 € bruts/jour ;
 - Catégorie B : anciennement 80 € bruts/jour -> à présent 90 € bruts/jour ;
 - Catégorie C : anciennement 65 € bruts/jour -> à présent 75 € bruts/jour ;
- La diminution du plancher de jours épargnés au-delà duquel la monétisation est désormais possible : anciennement 20 jours et à présent 15 jours.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité la modification du Compte Epargne Temps.

Recrutement de vacataires pour le renfort de l'équipe d'accueil des spectacles

Par délibération en date du 12 octobre 2020 le Conseil Syndical avait voté le recours à l'embauche de jeunes vacataires pour la saison culturelle 2020-2021 (de septembre 2020 à juillet 2021) pour venir en renfort de l'équipe d'accueil des spectacles au Pôle.

Madame la Présidente propose à l'assemblée de reconduire à cette possibilité selon les mêmes modalités (septembre 2021 à juillet 2022). Pour cette intervention, le taux horaire est de 15 € ;

Le Conseil Syndical, vote, à l'unanimité la reconduction de cette possibilité et maintient la rémunération à l'identique.

D'autre part, et suite à un courrier de la Préfecture de Haute-Savoie, relatif à la mise en place, pour les Jeunes, du Service National Universel, le Syndicat a pris contact avec les services dédiés (Jeunesse et Sport) afin de diffuser notre recherche de « vacataires ».

Recrutement de vacataires pour la régie technique des spectacles

Par délibération en date du 12 octobre 2020, le Conseil Syndical avait voté le recours à l'embauche de vacataires pour la saison culturelle 2020-2021 notamment pour la prise en charge de la régie technique de l'auditorium.

Madame la Présidente propose à l'assemblée de reconduire à cette possibilité selon les mêmes modalités (septembre 2021 à juillet 2022). Pour cette intervention, le taux horaire est de 33 € brut/heure.

Le Conseil Syndical, vote, à l'unanimité la reconduction de cette possibilité et maintient la rémunération à l'identique.

III) - ADMINISTRATION GENERALE

Signature de la Convention avec le CAUE pour le projet d'aménagement autour du Pôle

En juillet 2021, Monsieur FATRAS, responsable du pôle « Architecture, ville & territoires » et Madame Clémentine JOUVENCEAU, conseillère paysage du CAUE ont été reçus pour débattre de la réflexion d'aménagement des espaces extérieurs du Pôle.

Sur la base des besoins recensés, cet organisme peut présenter la nature des aménagements à réaliser dans une perspective de valorisation paysagère, d'amélioration fonctionnelle et d'évolution à moyen terme du site dans sa globalité. Cet accompagnement permettra d'aboutir à un programme d'aménagement, préalable à l'organisation d'une consultation de maîtrise d'œuvre.

La contribution volontaire et forfaitaire de cette mission est de 6 000 € et sera confirmée par signature d'une convention.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette convention et autorise Madame la Présidente à la signer en l'état.

Relais Assistantes Maternelles : Avenant au Contrat Enfance Jeunesse

Depuis plusieurs années, le relais des assistantes maternelles (RAM) accueille « Les p'tits explorateurs » sous la forme d'un Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)

Ce lieu était ouvert 2 mardis par mois de 8 h 45 à 11 h 30 aux enfants de moins de 4 ans non scolarisés accompagnés d'un adulte référent et aux futurs parents.

Face au succès rencontré, malgré la crise sanitaire, il est proposé d'ouvrir 4 mardis au lieu de 2 (hors vacances scolaires) dès la rentrée de septembre 2021.

Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité ces nouvelles périodicités et autorise Madame la Présidente à signer l'avenant qui s'y rapporte.

IV) - QUESTIONS DIVERSES

• Attribution de subvention CDAS

Suite à la demande de subvention formulée auprès du Conseil Départemental au titre du CDAS, une subvention de 12 000 € a été attribuée pour la réalisation des locaux administratifs et la reprise des jeux extérieurs de la crèche.

• Point sur la gestion des préconisations sanitaires au SIPA

Tout au long de la période estivale, les services ont suivi l'évolution des textes, relative à la crise sanitaire.

Les associations utilisatrices de nos équipements doivent vérifier que leurs adhérents, fréquentant le Pôle, sont titulaires du Pass sanitaire Ils doivent désigner parmi eux une personne responsable de ce travail et tenir un registre. Les diverses associations sont informées de cela.

De même, les agents du Pôle feront cela lors des spectacles culturels ou manifestations organisées par le SIPA.

Une information est apposée sur les portes d'entrée, du Pôle et des Gymnases.

• Point sur l'avancée du Champ de Bosses

Une rencontre a été organisée le 26 août dernier entre le bureau de l'association et notre avocat conseil, de façon à bien cerner les termes à inscrire dans la convention de mise à disposition du terrain.

Un projet de cette convention devrait nous parvenir d'ici peu. Il sera bien entendu à soumettre au Grand Anancy, actuellement propriétaire du terrain, qui, à ce titre, sera le signataire de la convention.

Il a été indiqué à l'association que les parcelles sur lesquelles a été édifié le champ de bosses font partie des rares parcelles constructibles autour du Pôle (zone Ue) et que par conséquent, elles ne peuvent pas être aliénées sur du long terme. Par ailleurs, a été évoquée également l'étude à venir sur les aménagements à réaliser autour du Pôle.

Compte tenu de tout ceci, la convention de mise à disposition précaire sera établie sur une année, renouvelable.

- **Service Jeunesse**

Lors de la dernière réunion de la Commission Jeunesse, il avait été décidé de recourir à la rédaction des annonces pour un poste de Coordonnateur et pour un poste d'Animateur pour le service « Jeunesse ». Madame Emilie LAFFONT procède à leur rédaction.

Pour rappel lors de la définition des attributions de compensation par le Grand Annecy, il avait été tenu compte de deux emplois d'animateurs au service jeunesse.

D'autre part, la réunion de la Commission « Concertation Jeunesse » se tiendra le 16 septembre 2021 à 19h00 sous les directives du Cabinet Adelia. Il s'agira d'envisager les actions à mettre en œuvre à la suite des éléments se dégageant du diagnostic réalisé révélant les attentes des jeunes.

Le Syndicat a diffusé sur ses supports de communication numérique « *La boîte à idée numérique* » où les jeunes du territoire peuvent déposer (de façon anonyme) leurs souhaits concernant les activités qu'ils aimeraient voir réaliser par une structure et/ou un animateur jeunesse au sein du territoire du Pays d'Alby.

- **Installations sportives**

Monsieur MALESCOURS (remplacement de Frédéric Bruyère) a pris son poste le 16 août 2021.

Une rencontre demandée par le Football Club a été prévue le 15 septembre à 18h30. Monsieur le Maire de ST-FELIX sera présent.

- **Culture**

Soirée de lancement des activités culturelles du SIPA : Elle se tiendra le samedi 25 septembre à 19h00 - Le Service Communication a déjà lancé toute sa campagne d'information.

Semaine Bleue : Comme chaque année un spectacle gratuit sera organisé au SIPA le mardi 5 octobre à 15h. L'info a été adressée aux mairies + CCAS pour que les inscriptions soient transmises à nos services.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30



La Présidente,

Boch
Jocelyne BOCH